

Conditions générales de vente de conception, de modification et de maintenance de Site Internet

Paul Muraille, prestataire de services indépendant domicilié au 42 rue de la Tasnière à 1332 Genval (Belgique), désigné ci-après " Le concepteur ", fournit des solutions informatiques et des communications dans les domaines du web design, le marketing sur Internet et le développement et la commercialisation conceptualisée de nouveaux produits. Le Client souhaite que le concepteur lui crée, modifie et maintienne son site Web en vue d'obtenir des prestations personnalisées, spécifiquement développées en fonction de ses besoins.

Le concepteur et le Client sont parfois dénommés individuellement une " Partie " ou collectivement les " Parties ".

Le présent contrat fait partie intégrante de l'accord entre les Parties lié à toute exécution de travaux basés sur un accord sur devis, une offre, un bon de commande émis par le concepteur pour la création, le développement, la programmation et/ou la maintenance d'un site Internet. Les conditions spécifiques de vente ne dégagent en rien des obligations et conditions de vente générales, le Client souscrit à toutes les conditions de vente, y compris celles décrites dans ce document.

En considération des engagements mutuels énoncés dans le présent contrat et autres bonnes et valables considérations, dont la réception et la présomption sont ici constatées, le concepteur s'engage à fournir les services prévus dans le présent contrat, et le Client accepte de payer de tels services, le tout en conformité avec les termes et conditions suivantes :

TERMES ET CONDITIONS

Article 1 CHAMP D'APPLICATION DE TRAVAIL

1. Le concepteur effectue les travaux énumérés dans le devis dont l'accord entre les parties fait l'objet de ce présent contrat, pour le Client. Ci-après, tous ces travaux sont dénommés "Services".
2. Le concepteur est un entrepreneur indépendant qui exécute les prestations pour le Client. Aucune disposition du présent accord ne sera interprétée de manière à rendre le concepteur un employé, agent, représentant, ou d'un partenaire du Client. Aucune des Parties ne conclut de contrats, d'accords ou d'autres obligations avec d'autres parties qui se lient ou qui sont destinées à lier l'autre Partie. Le concepteur et le Client sont seuls responsables des actions de leur personnel et des éventuels sous-traitants et de leur fonctionnement respectif.
3. Les Services prévus par le présent accord doivent être effectués de manière professionnelle conforme aux normes de l'industrie. Les Services seront exécutés essentiellement aux spécifications figurant à la section 1.1 ou à la pièce. Le concepteur n'offre aucune autre garantie quant aux résultats des Services du concepteur.
4. Ce présent contrat entre en vigueur dès l'acceptation d'un devis du concepteur par le Client. Il prend fin 12 mois après la livraison des Services. Ce contrat peut ensuite être renouvelé dans le cadre de la maintenance du site.

Article 2 CORPS DES TRAVAUX

1. Le site du Client comprendra le nombre de pages, les fonctionnalités spécialisées et les modules multimédias définis dans le document référé dans l'article 1.1. Le Contenu consiste en du texte et des images qui transmettent l'information concrète de chaque page du site. Des images, logos, illustrations, éléments de programmations et autres pourront être créés de toutes pièces par le concepteur, tout en respectant les desiderata éventuels du Client. Le concepteur s'occupera de l'ensemble de la conception du site, de l'installation de la base de données et des systèmes de programmation et de gestion sur le serveur, de son architecture et des graphismes, de l'incorporation du contenu et, dans le cadre de l'accord entre les parties, du référencement et autres techniques SEO.
2. Selon l'accord entre les parties, le texte du contenu est fourni par le Client ou créé par le concepteur. Si le texte est créé par le concepteur, le Client s'engage à être disponible pour des interviews et des séances nécessaires à son élaboration. Si le texte est fourni par le Client, celui-ci est réputé avoir pris toutes mesures nécessaires à respecter les règles de copyright.
3. Tous les textes sont supposés être fournis par le Client, sous forme dactylographiée par email ou fichier informatique. Le concepteur ne sera pas tenu de dactylographier ou rédiger quelque texte que ce soit. Si cependant le Client demande au concepteur d'encoder, rédiger, modifier ou traduire du texte, le Client restera seul responsable du contenu et veillera à ce que les règles du copyright soient respectées.
4. Selon l'accord entre les parties, les images et autres moyens multimédias du contenu sont fournis par le Client, achetés à des tierces parties ou créés par le concepteur. En cas d'achat à des tierces parties, en accord et au nom du Client par le concepteur, le Client s'engage à rembourser le concepteur pour les frais occasionnés. Si les images ou fichiers multimédias sont fournis par le Client, celui-ci est réputé avoir pris toutes mesures nécessaires à respecter les règles de copyright.
5. Dans le cadre défini dans l'accord entre les parties, le concepteur se chargera du balayage, de la retouche et du conditionnement de toutes les images ainsi que de la numérisation, du montage et de l'édition des fichiers son et vidéo.

Article 3 PAIEMENT

1. Le Client accepte les Services en complétant et en signant le Bon pour accord du devis. Le Client s'engage à payer l'acompte spécifié dû dans les cinq jours qui suivent la date d'effet.
2. Le prix de vente final sera obligatoirement celui indiqué dans la facture pour les Services. Le paiement du solde des Services doit être effectué au plus tard endéans les 7 jours de la date de facture. Les tarifs indiqués pour la maintenance du site le sont à titre indicatif et sujets à modification par le prestataire à tout moment et sans préavis.
3. Tous les paiements en vertu du présent Accord sont des obligations non résiliables et non remboursables. Les paiements non reçus dans les conditions prévues aux articles 3.1 et 3.2 seront automatiquement majorés de 2% du montant total par mois de retard des paiements. En outre, en cas de non-paiement endéans les délais prévus à l'article 3.2, le prestataire s'autorise à suspendre les services concernés, et ce jusqu'à paiement du total du montant de la facture majorée éventuellement des intérêts de retard.
4. Toute contestation de tout ou partie de la facture sera effectuée par courrier recommandé endéans les 5 jours de la date de facture. La contestation introduite n'est cependant pas suspensive des obligations de paiement.

Article 4 DATE D'ACHÈVEMENT

1. Le Client convient que, pour que le concepteur puisse remplir pleinement les Services, le Client doit coopérer avec le concepteur et fournir les accès et les informations jugées nécessaires par le concepteur. L'échec de cette coopération pourrait avoir une conséquence directe sur le succès des efforts du concepteur et de la rapidité dans la réalisation des Services. Le concepteur s'engage à travailler rapidement pour compléter les Services au plus tard à la date effective du délai de livraison.
2. Le Client accepte qu'aucun travail ne doit être effectué sur le site pendant l'exécution des Services à l'insu du concepteur et sans consentement préalable par écrit. Le concepteur ne sera pas responsable des retards, des coûts ou des erreurs que le concepteur détermine étant imputables à des modifications non autorisées sur le site.
3. En cas de non-paiement ou si, de l'avis du concepteur le Client n'a pas octroyé les accès et les informations requises, le concepteur peut résilier ce contrat à tout moment. En cas de résiliation, le Client doit payer au concepteur le montant proportionnel (tel que déterminé par le concepteur) pour tous les Services rendus jusqu'à et y compris la date de résiliation.

Article 5 GARANTIE

1. Le Client déclare et garantit qu'il est le propriétaire légal du matériel utilisé ou fourni au concepteur et ne viole en aucune manière les droits de parties tierces.
2. Le Client s'engage à défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité, le concepteur, ses employés, successeurs et ayants droit respectifs en cas de réclamation d'une tierce partie.
3. Le concepteur ne sera pas tenu responsable pour des dommages ou dégâts encourus à la suite d'une modification apportée par le Client ou d'autres personnes en dehors du personnel du concepteur.

Article 6 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

1. Tout élément fourni par une Partie est protégé par les droits d'auteur et les droits voisins et reste sa seule propriété. Le présent contrat n'opère en aucun cas un transfert de droits intellectuels, moraux ou patrimoniaux, de quelque nature que ce soit.
2. Chaque Partie s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de l'autre, conformément au Code la propriété intellectuelle et ceux qui pourraient être reconnus postérieurement au présent contrat.

Article 7 HÉBERGEMENT DU SITE

1. Si le Client souhaite procéder à l'hébergement de l'entièreté ou partie de son site sur les serveurs du concepteur, il en accepte de facto les conditions de la société d'hébergement du concepteur. Le Client recevra tous les codes d'accès à son hébergement, ce y compris les codes permettant la gestion de celui-ci et des adresses emails qui lui sont liées. En conséquence, le concepteur ne peut en aucun cas fournir de garanties autres que celles qui sont fournies par sa société d'hébergement. Le Client s'engage à ne pas ajouter, supprimer ou modifier de fichiers nécessaires au bon fonctionnement du site tant que le concepteur est en charge de la conception ou de la maintenance de celui-ci.
2. Si le Client le souhaite, il peut faire héberger son site par une société spécialisée dans l'hébergement de sites Internet. Dans ce cas, le Client sera entièrement responsable de l'hébergement du site et des éventuelles configurations du serveur de manière à pouvoir permettre l'exécution des programmes nécessaires au bon fonctionnement du site. Il fournira les accès nécessaires au concepteur afin qu'il puisse y transférer les

fichiers nécessaires au bon fonctionnement du site. Dans ce cas, le concepteur se dégage de toute responsabilité en cas d'inaccessibilité ou de perte de contenu du site du Client.

3. Le site sera conçu de façon telle qu'une utilisation normale et une maintenance appropriée de celui-ci ne puissent entraîner une infection du serveur. Le Client déclare faire tout ce qui est en son pouvoir pour éviter la contamination du serveur par un virus ou un autre système informatique malveillant. Le concepteur décline toute responsabilité en cas d'infection du serveur. Si une infection du serveur s'avérait résulter d'une négligence ou malveillance de la part du Client, celui-ci s'engage à couvrir tous les frais résultants des dommages ainsi causés.
4. Le Client est responsable de payer la location du serveur préalablement au début de la période d'hébergement. Le concepteur se dégage de toute responsabilité en cas de perte du site suite à des non-paiements.

Article 8 NOMS DE DOMAINES

1. Si le Client le demande, le concepteur assistera le Client dans la recherche d'un nom de domaine convenable et enregistra le nom de domaine dans les extensions choisies, au nom du Client.
2. Le Client s'engage, le cas échéant, à rembourser le concepteur pour la location initiale du nom de domaine. A l'issue de cette période initiale, le Client est responsable du paiement des droits annuels pour l'utilisation du nom de domaine directement au fournisseur de noms de domaines. Le concepteur n'est pas responsable pour la perte du nom de domaine.
3. Par l'enregistrement du nom de domaine, le Client est légalement autorisé à utiliser celui-ci en tant que propriétaire. Il appartient toutefois au Client de veiller d'éviter tout conflit avec tout autre titulaire d'une marque ou d'un quelconque droit de propriété intellectuelle.

Article 9 MAINTENANCE

1. La période de maintenance débute à la fin des Services selon l'article 1.1. Le Client peut à tout moment demander des modifications mineures du site, à concurrence de maximum d'une demi-heure de travail par mois. Tous travaux supplémentaires seront notifiés au Client et facturés au tarif en vigueur au moment de la demande, et ce par heure de travail.
2. Si la dynamique du site nécessite l'ajout fréquent de pages et de contenu, le référencement et la commercialisation soutenue, l'actualisation permanente du contenu ou la maintenance de modules spécialisés, les parties peuvent convenir d'un forfait mensuel pour l'ensemble des travaux de maintenance.

Article 10 CRÉATION DE CONTENU PAR LE CLIENT

1. Le site du Client est constitué de pages permanentes qui constituent les fondations et l'essence du site et de pages dites dynamiques qui fournissent des informations complémentaires et ponctuelles autour du thème du site. Si l'accord entre les parties le prévoit, le concepteur mettra les formulaires et outils nécessaires à la création et l'élaboration de ces pages dynamiques, ainsi que leur accès protégé par un mot de passe, dans les mains du Client. Le Client aura alors la maîtrise et la responsabilité de ses pages. De ce fait, le Client veillera à respecter les directives légales, notamment en ce qui concerne les droits d'auteur, la vie privée etc. pour le contenu de ces pages dont le concepteur ne pourra en aucun cas être tenu responsable.
2. Si l'accord entre les parties le prévoit, le concepteur peut donner l'accès à l'édition du contenu principal du site. De ce fait, le Client deviendra coresponsable du contenu de l'ensemble du site, notamment en ce qui concerne la perte de contenu ou de fonctionnalités.

3. Lorsque le Client peut lui-même intervenir sur le site selon les articles 10.1 et 10.2, il s'accordera avec le concepteur pour mettre en place un système conséquent de sauvegarde des fichiers, des documents multimédia et de la base de données du site.

Article 11 CONFIDENTIALITE

1. Sauf explicitement entendu entre les parties, les parties conviennent de garder les éléments du présent contrat et les informations en relation avec l'exécution des Services confidentiels.
2. De par la nature de l'Internet, le contenu publié sur la partie d'accès public du site ne peut plus être considéré comme confidentiel.

Article 12 RÉCLAMATIONS

1. Toute réclamation doit être adressée par écrit au siège social du concepteur dans les huit jours qui suivent la réception de la facture. Si aucune réclamation n'est enregistrée dans ce délai, le travail et la livraison sont considérés comme étant entièrement acceptés par le Client. Un problème évoqué par le Client sur une partie du travail réalisé ne l'autorise pas à suspendre le paiement du travail achevé.

Article 13 DISPOSITIONS FINALES

1. Le présent contrat est soumis au droit belge. Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent contrat sera portée exclusivement par-devant le Tribunal de commerce de Nivelles.